

## Visite d'inspection du Premier Ministre à l'aéroport international de Yaoundé-nsimalen



Le Conseil d'Administration approuve les comptes de 2019

**Exclusif** : Interview du Directeur Général de la CCAA sur l'impact du COVID-19 et les perspectives dans le transport aérien



## Editorial



Mme AVOMO ASSOUMOU  
Paule Epse KOKI

Directeur Général de la CCAA

La reprise est là ! Nos aéroports internationaux vont accueillir un volume plus important des passagers dès la réouverture prochaine des frontières.

Cette reprise va engendrer une nouvelle manière de faire et d'être sur les plateformes aéroportuaires. Les potentiels voyageurs doivent avoir à l'esprit qu'ils se doivent d'intégrer de nouvelles pratiques, de nouveaux gestes et de nouvelles habitudes en cette période de COVID-19 et en période post pandémie.

L'aéroport étant ce lieu d'échanges et de contacts, entre voyageurs, personnel et autres personnes présentes. Désormais, tout a été mis en œuvre pour limiter les risques de contamination sur la plateforme aéroportuaire le long du circuit passager. Un mode opératoire existe, et est appliqué sur place.

La limitation des accompagnateurs, l'option de voyager léger, sans encombrement, le respect la distanciation, la prise de température, le port du masque etc. Tout y est ! Lorsqu'on décide de voyager par les airs.

Il reste que ce soit intégré par tous, afin que cette maladie ne passe plus par cette voie. Et que ces mesures soient bien perçues par tous les voyageurs.

Dans cette édition, vous aurez dans les détails de ces mesures anti-COVID mises sur pied pour assurer la sécurité sanitaire du voyageur, l'impact de la pandémie du le secteur aérien et les obligations de celui.

Bien entendu, la visite d'inspection du Premier Ministre à l'aéroport international de Yaoundé Nsimalen et d'autres sujets constituent également le menu de cette édition.

## Rédaction

### Directeur de Publication

Mme AVOMO ASSOUMOU Paule  
Epse KOKI

### Conseiller de Publication

Bisse Bell Raymond

### Rédacteur en Chef

Ntyam Bernice  
Epse Mbandem

### Rédaction

CRP et Directions Opérationnelles

### Secrétariat

Christiane Hervée Onana

### Infographie

Mbia François  
Tél : 699 82 56 05

## NOS VALEURS

Notre ambition et nos objectifs de conquête du ciel se traduisent par une culture d'éthique partagée et portée par nos valeurs contenues dans l'acronyme **A.E.R.I.E.N.**:

**A**: ACTION

**E**: EQUITE

**R**: RESPONSABILITE

**I**: INTEGRITE

**E**: ESPRIT D'EQUIPE

**N**: NOVATEUR

**Soyez tous AERIEN !**

## ■ L'Autorité Aéronautique augmente le capital humain des instructeurs de sûreté de l'aviation civile (AVSEC)

Depuis le 06 juillet 2020, dix-neuf (19) agents opérationnels de sûreté (AOS) des aéroports internationaux du Cameroun prennent part à une formation qui leur conféra la première certification d'instructeurs AVSEC au Centre de l'Ecole de Formation de l'Autorité Aéro-nautique à Yaoundé.



C'est dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, et afin de mieux outiller ces agents appelés à participer au quotidien au maintien de la sûreté sur nos plates-formes aéroportuaires, que l'Autorité Aéronautique a organisé cette formation qui a eu lieu le 15 juillet 2020.

C'est à la suite d'une rigoureuse sélection basée sur la conduite et les compétences professionnelles avérées que ces 19 AOS, aspirants à la certification comme instructeurs AVSEC ont été retenus. Les autres critères de sélection ayant aussi été les résultats remarquables que ces AOS avaient obtenus lors de leurs formations initiales en sûreté, 1,2,3 bases, fret et poste aérien, imagerie radioscopique etc ...

Cette formation s'est déroulée au moment où, la validation des certifications de certains instructeurs arrivait à terme.

Aussi, à la fin de la formation, ces apprenants et leurs instructeurs auront été évalués par quatre superviseurs que sont : Mme Kang Jeannette, M. Engolo Alfred, M. Mballa Félicien et M. DIM Clément.

L'organisation de cette formation était une occasion idoine de démontrer une fois de plus, l'ambition de faire de l'EFO (Ecole de Formation), un pôle d'excellence en sûreté de l'aviation civile dans la sous-région.

A titre de rappel, l'Ecole de Formation de l'Autorité Aéronautique dispose de trois centres de formation à savoir, Garoua, Douala et Yaoundé. Elle est certifiée membre associé au programme Trainair Plus de l'OACI, dispose de 217 mallettes pédagogiques et un fichier d'instructeurs.

## Le Premier Ministre visite le dispositif anti-covid 19 de l'aéroport international de Nsimalen

*Entouré du Ministre des Transports, de la Santé, de celui de la défense, du Secrétaire d'Etat en charge de la gendarmerie et du Délégué Général à la Sûreté Nationale, le Chef du Gouvernement est venu toucher du doigt le dispositif mis en place dans le cadre de la lutte acharnée engagée contre le COVID-19 dans cet aéroport ce 29 juillet 2020.*



### Visite des installations

Il s'est agi pour Premier Ministre Chef du Gouvernement, Chief Joseph DION NGUTE et les différentes autorités présentes de parcourir le circuit départ et arrivée mis sur pied pour la gestion des passagers en cette période de crise sanitaire à l'aéroport international de Nsimalen.

Pour ce qui est du départ, la délégation a passé en revue le hall principal, la zone d'enregistrement, le poste d'inspection filtrage, le poste de l'émission, la salle d'embarquement... Quant au circuit arrivé, le poste de contrôle santé, celui de l'émission, et la zone de livraison bagage ont vu passer cette forte délégation qui à chaque fois recevait des explications des responsables de la sûreté, de la santé aux frontières ou de l'aéroport.

Le Premier Ministre a donc également pu apprécier les procédures et les installations mis en place par les différentes structures impliquées dans cette

lutte sur la plateforme aéroportuaire afin d'assurer la sûreté et la santé de tous.

Tout au long du circuit du passager, on a pu noter en général le respect des directives gouvernementales. C'est ainsi qu'on a noté la présence des équipes de santé postées pour la désinfection des mains, la prise de température à l'aide de thermo flash et les hygiénistes pour veiller à la non contamination.

Le Premier Ministre a également eu droit à des explication sur les mesures qui sont prises dès la descente d'avion des passagers, à savoir ,le contrôle documentaire, le contrôle des tests, la soumission au test pour ceux qui excédaient 3 jours et la désinfection des bagages. Une occasion de confirmer que tout est mis en place pour barre la voie au COVID et que le ciel camerounais devrait toujours être sûr.



Mesures de sûreté expliquées au Premier Ministre



la distanciation respectée



le dispositif sanitaire rassurant



le Premier Ministre satisfait



# Le MINT prescrit un mode opératoire aux acteurs du transport aérien

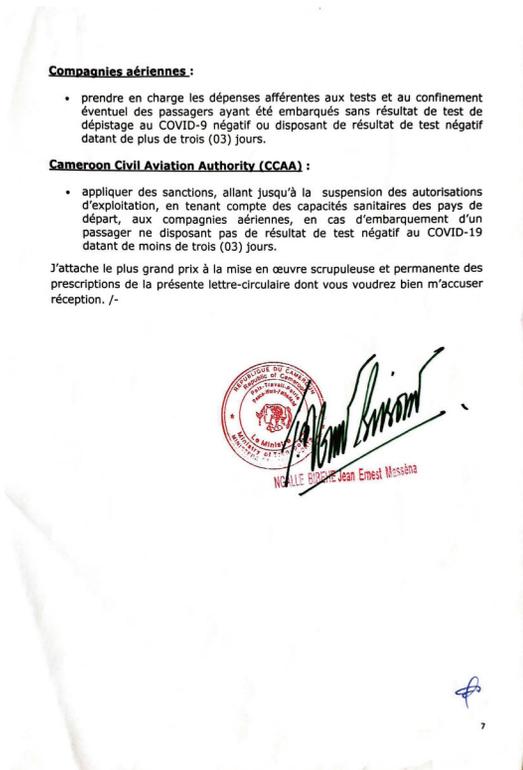
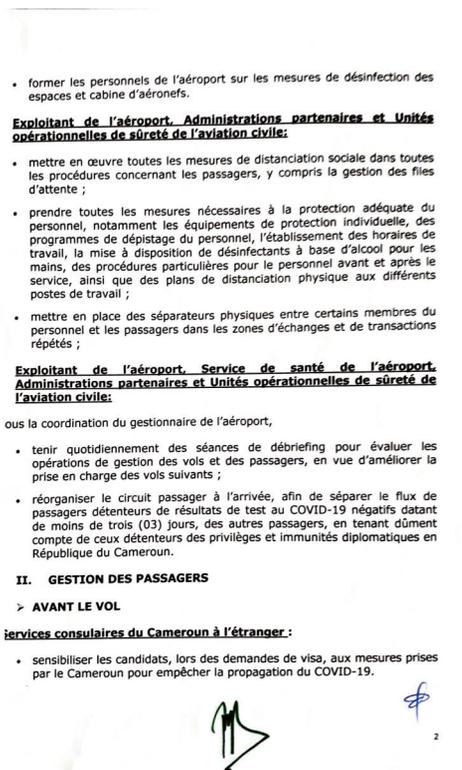
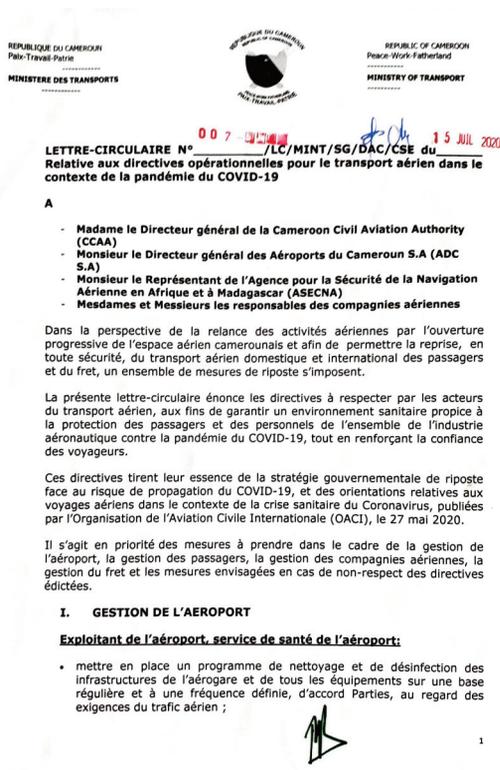
Le Ministre des Transport, Monsieur NGALLE Bibehé Ernest Massena a signé le 15 juillet 2020 à Yaoundé, la lettre-circulaire n°007/lc/mint/sg/dac/cse relative aux directives opérationnelles pour le transport aérien dans le contexte de la pandémie du COVID-19.

En effet, dans la perspective de la relance des activités aériennes et avec l'ouverture progressive de l'espace aérien camerounais, un ensemble de mesures riposte sont mis sur pied. Ces directives visent donc à permettre la reprise en toute sécurité du transport aérien domestique et international des passagers et du fret.

Ladite lettre-circulaire énonce les directives à respecter par les acteurs du transport aérien, aux fins de garantir un environnement sanitaire propice à la

protection des passagers et des personnels de l'ensemble de l'industrie aéronautique contre la pandémie du COVID-19, tout en renforçant la confiance des voyageurs.

Il s'agit en priorité des mesures à prendre dans le cadre de la gestion de l'aéroport, la gestion des passagers, la gestion des compagnies aériennes, la gestion du fret et les mesures envisagées en cas de non-respect des directives édictées.



Quelques extraits de la circulaire du Ministre des Transports  
( Disponible sur le site internet : [www.ccaa.aero](http://www.ccaa.aero) )



## Exclusivité: Interview du Directeur Général de la CCAA



**Mme AVOMO ASSOUMOU  
Paule Epse KOKI**

Directeur Général de la CCAA

En cette période de crise sanitaire due à la pandémie du Covid-19, plusieurs actions ont été engagées sur nos aéroports dans le cadre de la reprise des vols commer-

ciaux. Il est question d'assurer la sécurité sanitaire et la sûreté des voyageurs et de tous les acteurs de la chaîne en cette période de reprise et ce jusqu'à la fin de la pandémie. Afin d'informer le public en général sur tout ce qui a déjà été fait jusqu'ici, et sur les perspectives du secteur aérien, Madame le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority, superviseur de l'aviation civile au Cameroun a accordé une interview à la CRTV le 02 juillet 2020. Dans cette édition, nous vous présentons l'intégralité de cette riche interview.

### Madame le Directeur Général quel est l'impact de la pandémie du Coronavirus sur le secteur de l'aviation civile au Cameroun ?

Il est peut-être utile de rappeler ici que l'aviation civile est un facilitateur majeure de l'économie camerounaise en assurant le transport des personnes et des biens en support en tout secteur d'activités.

Mais bien plus, le secteur lui-même est un contributeur important de l'économie locale, régionale et nationale à travers les nombreux emplois et services qu'il créé. La chaîne de fournisseurs et de sous-traitant qu'il entretient, et le volume important des taxes reversés à l'état etc. Donc parler de la pandémie, c'est parler de l'impact selon ces deux axes.

Avant la pandémie, on pouvait entrer et sortir du Cameroun vers la destination de son choix tous les jours grâce à l'excellence connectivité du Cameroun au reste du monde. Nous avons une vingtaine compagnie aérienne régulière qui desserve le Cameroun et elles assuraient presque toutes des vols quotidiens à partir de l'aéroport de Douala, et plusieurs d'entre elles, un nombre

« C'est pratiquement le monde entier qui ne pouvait plus voyager par avion. Le pic de ralentissement mondial du trafic a été observé au mois d'avril avec plus de 90% de réduction du nombre de passagers transporté, c'est quand-même exceptionnel, c'est une vraie catastrophe. »

de fréquence important à partir de l'aéroport de Yaoundé. Il faut dire que c'est aussi le privilège de notre pays d'avoir deux aéroports internationaux bien équipés et

bien fréquentés et c'était cela notre force bien avant la pandémie.

Mais la nécessaire fermeture des frontières pour limiter la propagation de ce virus a stoppé nette ce flot de passagers sur nos aéroports. Donc les personnes désirant se rendre au Cameroun ou en sortir, découvrait avec stupeur, qu'elles perdaient cette facilité de déplacement dont elles jouissaient jusque-là sans même s'en rendre compte.

Il faut souligner que la quasi-totalité des gouvernements dans le monde ont pris des mesures identiques à celle du Cameroun. C'est pratiquement le monde entier qui ne pouvait plus voyager par avion. Le pic de ralentissement mondial du trafic a été observé au mois d'avril avec plus de 90% de réduction du nombre de passagers transporté, c'est quand-même exceptionnel, c'est une vraie catastrophe.



Pour revenir à la seconde taxe, l'activité du transport aérien du passager du monde moderne est ainsi parmi les activités économiques de notre monde moderne gravement et très négativement affecté par la pandémie et ceci à des conséquences très douloureuses sur les acteurs économiques en charge de ce transport de passagers.

En effet, la durée de la crise sanitaire entraîne malheureusement la baisse de revenus du personnel dans ces secteurs, la faillite des compagnies aériennes dans ce secteur quand on sait que 75% des compagnies aériennes disposent au maximum de trois mois de trésoreries pour leur charge fixe, même des plus florissantes.

Cette crise entraîne également la suppression d'emplois massive dans toute l'industrie. Notamment chez les compagnies aériennes, par exemple Air-France prévoit une suppression de 8000 postes, Emirates 9000 postes... les constructeurs d'avions (Airbus 15000 postes ; Boeing 16000 postes...) et quand on sait que ce sont des mastodontes de l'aviation dans le monde, vous comprenez que l'impact est sérieux. Et nous ne parlons pas des sous-traitants et des prestataires aéronautiques.

Au Cameroun également, la pandémie a eu un effet immédiat sur les ressources des acteurs du secteur notamment l'autorité aéronautique (CCAA), les aéroports du Cameroun (ADC), l'ASECNA, CAMAIRCO, les prestataires de sûreté, les agences de voyages etc. Pour toutes ces structures la ressource principale, voir unique est le transport des passagers. Ainsi le chiffre d'affaire de plusieurs de ces acteurs est quasi-nulle depuis plusieurs mois. L'amenuisement des ressources a contraint mécaniquement ces structures à revoir les objectifs

de performances pour se concentrer sur l'essentiel afin d'assurer les salaires et maintenir un bon niveau de sécurité et sûreté pour les quelques opérations aériennes ayant lieu.

Certaines structures ont malheureusement dû procéder à des licenciements de leurs personnels. Les perspectives de relance du transport aérien s'annonce très lente. Les prévisions de l'IATA indiquent que le nombre d'embarquements dans le monde chutera de 55% en 2020, par rapport à 2019. Le nombre de passagers devra augmenter en 2021 mais, il restera de près de 30% inférieur à 2019. Et le retour complet de 2019 n'est pas attendu avant 2023- 2024.

Il est important de souligner cet impact sévère sur notre industrie parce que malgré tout, notre industrie est indispensable, et nous allons toujours continuer. Comme vous le savez, au Cameroun la reprise a commencé avec l'autorisation de quelques vols commerciaux. Les tendances de croissances seront alignées au niveau mondial. C'est-à-dire que nous prévoyons au Cameroun une réduction totale annuelle du nombre de passagers de plus de 50% par rapport au niveau de 2019.

Nous nous préparons donc dans le secteur de l'aviation civile à serrer la ceinture pour plusieurs années, mais nous savons aussi que nous allons être le plus imagina-tif possible afin de continuer malgré la turbulence sévère à rendre les services essentiels incontournables de facilitateur de l'économie que nous sommes dans un contexte, il faut le préciser, le contexte de l'aviation civile, des exigences de sécurité et de sûreté non négociables, maintenant s'ajouteront tout aussi des exigences sanitaires non négociables.

« Les prévisions de l'IATA indiquent que le nombre d'embarquements dans le monde chutera de 55% en 2020, par rapport à 2019. Le nombre de passagers devra augmenter en 2021 mais, il restera de près de 30% inférieur à 2019. Et le retour complet de 2019 n'est pas attendu avant 2023- 2024. »

**Venons-en à ces mesures, les mesures qui ont été prises pour sécuriser les espaces de**

## **l'aviation au Cameroun. Quelles sont ces mesures madame le Directeur Générale ?**

Le 15 juillet 2020, le ministre des transports a émis des directives à respecter par les acteurs du transport aérien afin de garantir un environnement sanitaire propice à la protection des passagers aériens et des personnels de l'ensemble de l'industrie aéronautique contre la pandémie du Covid-19. Tout en renforçant la confiance des voyageurs. Ces directives précises les mesures à prendre par l'exploitant de l'aéroport, le poste de santé de l'aéroport, l'unité opérationnelle de sûreté, les compagnies aériennes, les administrations partenaires telles que (la police, la douane, la gendarmerie). L'autorité aéronautique a été chargée de veiller à la mise en œuvre de ces directives.

Pour citer quelques-unes, c'est la prise de température des passagers et personnels avant leur entrée dans l'aérogare, le port du masque obligatoire à tout instant depuis l'entrée dans l'aéroport jusqu'au point de débarquement, la distanciation physique du passager sur tout l'itinéraire du passager, la mise en place d'un programme de nettoyage et désinfection des aérogares, et équipement des aéroports.

Une directive très forte sur laquelle il faut insister, l'obligation pour les passagers à destination du Cameroun de présenter à l'embarquement au point de départ le résultat d'un test au PCR négatif datant de moins de 72 heures.

Il faut rappeler que cette exigence s'appuie sur les avis scientifiques selon lesquels dans l'état actuel des choses, c'est la combinaison de cette qualité de test, c'est-à-dire PCR et validité de moins de trois jours qui garantisse qu'une personne à très peu de chance d'être porteur du virus. Toute autre combinaison augmente

les incertitudes, et donc augmente les risques non seulement pour soi-même, mais pour les autres passagers.

## **L'idée d'une réouverture du ciel camerounais est de plus en plus présente, est ce que techniquement nos aéroports sont prêts à accueillir le trafic aérien. Est-ce que le retour à une activité normale est possible aujourd'hui ?**

Vous avez tout à fait raison, le gouvernement se prépare effectivement au démarrage du trafic aérien à travers une réouverture du ciel camerounais. L'approche du gouvernement s'est vue jusque-là prudente et progressive sur la réouverture des frontières aériennes au trafic commercial régulier afin de permettre à tous les acteurs du transport aérien de maîtriser leurs procédures. C'est dans cette perspective que le gouvernement a autorisé des vols « expérimentaux » en nombre limité pour tester le protocole de gestion sanitaire qui s'appuie sur les directives du MINT précédemment évoquées, et les procédures de santé publiques.

Dans ce protocole, chaque acteur a un rôle majeur à jouer. Pendant cette période expérimentale, le traitement de chaque vol actuellement opéré fait l'objet d'une évaluation de la mise en œuvre effective des différents aspects du protocole. Le retour des expériences permet une amélioration continue du dispositif. C'est ce cycle d'amélioration que nous avons mis en place depuis le mois de mai avec les premières autorisations qui nous permet d'être confiant et de

vous confirmer que à ce jour, nous sommes prêts à accueillir un volume plus important des passagers.

## **Qu'est ce qui va changer de concret dans nos pratiques, dans nos aéroports. Quels sont**



Ainsi nous interdisons désormais les accès à l'aérogare aux accompagnateurs à l'exception particulière aux cas comme les hautes personnalités, les mineurs voyageant seuls, les personnes à mobilités réduites.





### **ces faits et gestes nouveaux que le coronavirus va introduire pour les passagers et surtout pour le personnel, madame le Directeur Général ?**

Comme vous le savez, un aéroport est un lieu de convergence de passagers venant de différents pays et en contact avec un personnel important représentant différentes administrations. Il est donc essentiel que toutes ces personnes soient protégées contre les risques de contamination à l'aéroport.

Pour cela, une première étape forte est de diminuer drastiquement le nombre de personnes présentes à l'aéroport. Les aéroports sont des espaces ouverts, des lieux de rencontre mais après le Covid-19, nous voulons que ça change.

Ainsi nous interdisons désormais les accès à l'aérogare aux accompagnateurs à l'exception particulière aux cas comme les hautes personnalités, les mineurs voyageant seuls, les personnes à mobilités réduites. Un point de contrôle supplémentaire a donc été mis en place avant d'entrée dans les aérogares afin de vérifier que les personnes y entrant soient effectivement des passagers.

C'est le lieu pour moi de sensibiliser les voyageurs eux-mêmes sur la réduction du nombre d'accompagnateurs au strict minimum afin de réduire la concentration des personnes non seulement dans l'aérogare, mais aussi dans le parking et autre espace public de l'aéroport.

En effet, il ne s'agit pas de de placer le risque de contamination de l'aérogare vers les zones et de parkings public des aéroports. La nouvelle pratique post Covid-19 devrait être de se faire déposer, et de laisser l'accompagnateur repartir pour éviter ces engorgements. De même le dispositif d'accueil

doit être le plus léger possible. Un autre changement est la présence plus forte des personnels de la santé pour la mise en œuvre des mesures de leur ressort. Notamment la prise de température, la vérification des résultats des tests et la conduite de test si nécessaire.

Pour le passager lui-même, voyager dans le contexte de la pandémie du Covid-19 entrainera une expérience de voyage différente qui est toutefois absolument nécessaire pour la santé du passager et également pour tous ceux avec qui il sera en contact tant à l'aéroport que dans l'avion. Ainsi désormais, nous pensons que le passager devra préparer suffisamment son voyage à l'avance.

En effet, avant Covid-19, on pouvait décider d'un voyage aérien à effectuer dans la journée ou le lendemain. Désormais, il faudra soigneusement planifier son voyage.

Premièrement le nombre de fréquence a diminué du fait que toutes les frontières ne sont pas ouvertes, il y a moins de vols actuellement que ce soit au Cameroun, que ce soit dans le monde entier.

Deuxièmement à cause des exigences en matière de santé. Maintenant pour un vol à destination du Cameroun, il faudra forcément s'organiser pour disposer d'un test PCR négatif datant de moins de 3 jours, que ce soit pour un vol direct ou un vol avec des point de transit. Et cette dernière condition peut d'ailleurs obliger le passager à choisir un itinéraire de voyage plutôt qu'un autre pour pouvoir respecter cette exigence.

Au départ du Cameroun pour un passager, il devra également respecter cette exigence à son aéroport de destination et avoir ce test si cela est exigé dans sa destination. Les ser-



Maintenant pour un vol à destination du Cameroun, il faudra forcément s'organiser pour disposer d'un test PCR négatif datant de moins de 3 jours, que ce soit pour un vol direct ou un vol avec des point de transit.



VICES de santé au Cameroun ne vérifient pas les tests au départ, mais nous encourageons fortement tous les passagers à le faire car cela augmentera la confiance de tous. Le ministère de la santé a mis en place plusieurs points de tests dans toutes les villes du Cameroun. Donc nous pensons que pour le voyageur cela doit être un réflexe quel que soit le cas d'aller se faire dépister avant de voyager.

Un autre aspect plus pratique, le passager devra préparer adéquatement ses bagages pour être le plus léger au sol en cabine. Nous voulons au sol éviter les engorgements pour éviter un contact avec les agents opérationnels de sûreté tant pour ces agents que pour eux-mêmes lors des contrôles de sûreté des bagages de cabine. Et dans l'avion, voyager léger signifie limiter les mouvements fréquents pour avoir accès à ces effets. Avec toutes ces précautions, nous sensibilisons les passagers que même si il y a un test négatif, le jour du voyage s'il présente des symptômes de maladie, il doit s'abstenir de voyager puisque le risque zéro n'existant pas, nous avons tout minimisé mais c'est une invitation à la responsabilité des passagers donc les actions peuvent impacter sur la santé des autres passagers et des personnels au sol et à bord. Et évidemment le passager devra porter un masque en tout temps et appliquer toutes les mesures barrières.

**Venons-en à cette idée et dans l'opinion, il vous est certainement parvenu que la maladie est entrée par les frontières aériennes notamment. Quelles sont les mesures qui seront désormais prises pour que les passagers qui arrivent au Cameroun ne soient pas un risque pour la population ?**

Nous reconnaissons effectivement que les premiers cas de Covid-19 arrivés au Cameroun ont été des passagers du transport aérien. Ceci a été également le cas dans la majorité des pays dans le monde. C'est pour cette raison que les gouvernements ont décidé de la fermeture des frontières aériennes.

L'ensemble des mesures que j'ai présenté plus haut sont appliquées rigoureusement, et permettent de relancer l'aviation avec un minimum de risque, c'est encore une fois pour moi l'occasion d'inviter les voyageurs potentiels à la plus grande discipline par exemple sur l'exigence de présenter un test PCR négatif. Nous ne pouvons plus exactement avoir les mêmes libertés qu'avant le Covid, et la contrainte de s'organiser pour chercher un centre de test est négligeable par rapport au risque majeur d'être vecteur de la maladie.

Nous avons donné des consignes fermes aux compagnies aériennes sur ces directives et nous sommes heureux de savoir qu'elles l'appliquent, et qu'elles n'embarquent pas des passagers avec des tests non valides. Et nous continuerons à surveiller et nous appliquerons des sanctions à l'encontre des compagnies qui embarqueront avec des passagers sans test.

Pour les compagnies elles-mêmes, nous vérifions au préalable leur procédure d'assurances santé des équipages et leur protocole de désinfection des aéronefs lorsqu'elles nous soumettent pour approbation leur demande d'autorisation d'exploitation.

Il y a d'autres mesures toutes aussi importantes qui sont prises dans les aéroports au niveau des pays de départ, et par les compagnies aériennes elles-mêmes abord des avions. Notamment les compagnies aériennes utilisent des avions équipés de systèmes de recirculation d'air avec filtre à particule aérienne à haute efficacité qui permet un renouvellement d'air toutes les deux minutes.

Les compagnies aériennes maintenant simplifient les services abord pour limiter les interactions entre les membres d'équipage et les passagers. Et il y a un nettoyage et une désinfection régulière de la cabine. Vous voyez que c'est un ensemble étoffé de mesures et



au final nous savons que toutes ces mesures appliquées et elles le sont donne une très grande confiance que les passagers du transport aérien ne seront plus un risque pour la population.

### **Un dernier mot et se sera sur vos actions quotidiennes. Quelles sont vos missions et qu'elle différence doit-on faire entre l'autorité aéronautique et une structure comme l'ASECNA par exemple ?**

L'autorité aéronautique comme l'avez vous-même dit au début, la Cameroon Civil Aviation Authority abrégé CCAA est un établissement public à caractère technique à qui l'état a confié un grand nombre de missions régaliennes et stratégiques en matière d'aviation civile. C'est un grand honneur, mais c'est aussi une grande responsabilité également.

La CCAA a un champ étendu de missions multiformes dans le secteur de l'aviation civile. Je peux citer quelques-unes, nous sommes chargées de coordination de la sûreté et de la sécurité de l'aviation civile au Cameroun ; de la supervision de la sécurité des vols ; et des services de la navigation aérienne ; la gestion du portefeuille des accords aériens bila latéraux ou multi bilatéraux des services aériens ; de la régulation et la supervision économique des activités aéronautiques ; de la planification du développement aéroportuaire en collaboration avec les autres administrations et organismes compétents ; de la préparation , la révision et la mise en œuvre du plan de développement de l'aviation civile en concertation avec les opérateurs du secteur ; de l'organisation et de la gestion de l'espace aérien national en collaboration avec les autorités militaires compétentes ; de la gestion du patrimoine aéronautique ; de l'exploitation de service et installation aéronautique sur les aéroports non concédés, la mise en œuvre des mesures de sûreté sur les aéroports, c'est juste quelques missions, il y en a plus.

L'état a voulu s'assurer qu'il a un bras armé technique qui peut l'assister dans tous les aspects de l'aviation civile. Pour assurer nos missions, la CCAA emploie près de 1000 personnels dont 70% sont des personnels techniques. Ce personnel comprend différentes compétences nécessaires à la réalisation des missions de la CCAA, notamment des ingénieurs ; des météorologues ; des contrôleurs de la circulation aérienne ; des électriciens ; des pompiers ; des officiers de police ; des sous-officiers de l'armée; des agents opérationnels de sûreté etc. Nous contractualisons également des pilotes et des mécaniciens d'avions pour les missions d'inspection d'exploitants d'aéronefs. C'est là des missions générales et résumées de la CCAA, et pour répondre à votre question sur la différence avec l'ASECNA, vous voyez que parmi ses missions, l'autorité aéronautique a celle de la supervision et de la sécurité tant des vols et des services de la navigation aérienne. C'est-à-dire qu'elle doit vérifier que les exploitants et prestataire de service comme CAMAIRCO, ASECNA, ADC et bien d'autres, mettent en œuvre les exigences nationales relatives à leurs activités. L'ASECNA est donc un prestataire de service à qui l'état a concédé la fourniture des services de la navigation aérienne telle que le contrôle aérien vis-à-vis de l'ASECNA, l'autorité aéronautique va jouer son rôle de superviseur.

En d'autres termes, les deux organismes sont en contact permanent sur les questions techniques d'exploitation, et de manière régulière les inspecteurs de la CCAA vont effectuer des audits des activités de l'ASECNA pour s'assurer que cette entité reste techniquement performante et légalement conforme. De manière plus générale pour étendre votre question, ce qui est fait avec l'ASECNA est fait avec tous les autres acteurs nationaux de l'aviation civile. L'objectif ultime étant la sécurité et la sûreté maximum du transport aérien au Cameroun. /.

**Source : Extrait de la CRTV-Radio.**

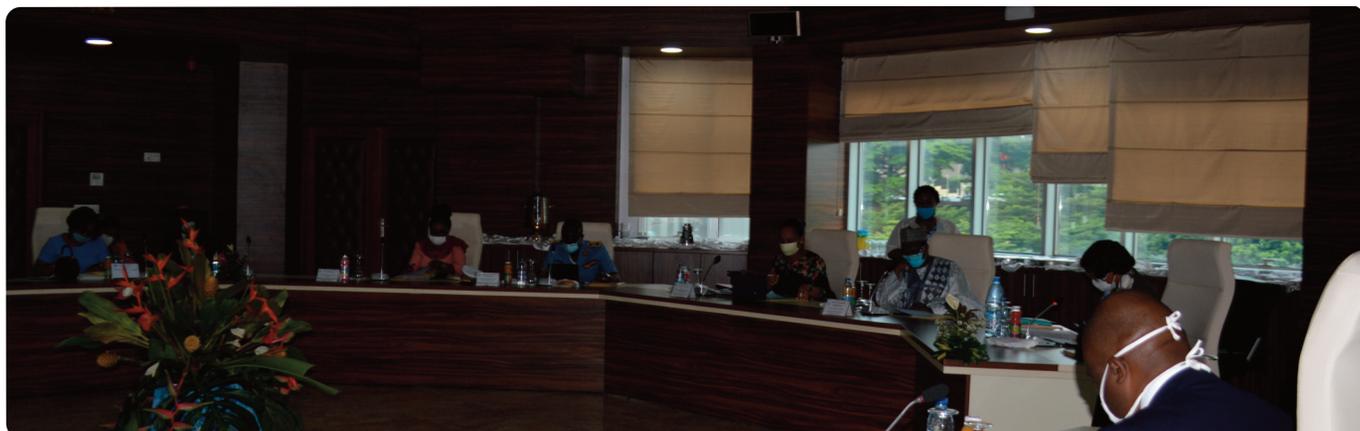
## Le Conseil d'Administration de la CCAA approuve les comptes de 2019

La 46<sup>ème</sup> réunion ordinaire et la 45<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) se sont tenues du 15 au 16 juin 2020 à Yaoundé, sous la présidence de Monsieur NOAH NDONGO Adolphe, administrateur représentant la Présidence de la République, Président de séance des dites sessions en l'absence du Président du Conseil d'Administration empêché. Madame AVOMO ASSOUMOU Paule épouse KOKI, qu'assistait Monsieur ALLABIRA Mamadou, Directeur Général Adjoint, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au terme de tous ces travaux, plusieurs résolutions ont été prises pour la bonne marche

de l'Autorité Aéronautique. C'est ainsi que le compte administratif, celui de gestion et le rapport annuel de performance de l'exercice 2019 ont été approuvés,

D'autre part, le Conseil a exprimé sa satisfaction quant à l'activité menée par la Direction Générale depuis les dernières assemblées et l'a vivement félicité et encouragé à poursuivre les initiatives proactives qui concourent au développement du secteur de l'aviation civile au Cameroun conformément aux orientations du Ministère des Transports en cette période de pandémie sanitaire, en même temps qu'il l'a félicité pour la sérénité qui prévaut au sein de l'Entreprise.





# Carnet Rose

## *Un An de plus ce mois pour...*

- Atangana Hubert Cyrille
- Mama Maldou
- Afana Afana Michel
- Bole Albert Joel
- Essengue Guy Pétrin Marie
- Libock Christine Stéphanie
- Loulougua Inack Steve Franck Emmanuel
- Manga Paulin
- MBarga Ndoumou Guillaume
- Meudjo Mélanie
- Zanga Eya'a Romuald
- Nkem Ebountab Fabrice Parfait
- Ngum Karissa Nkeinen
- Ngono Mfomo Blandine Typhanie
- Emok Jean Jacques
- Gwabdi Ngongjoh Roland
- Ndong Alo' o Champlin

## Départ à la retraite

Monsieur Mbarga Ndoumou Guillaume en Service au Courier et Liaison a été admis à faire valoir ses droits à la retraite le 24 juillet 2020.